

DOC. DE LA SESSION No 112

M. Parmalee à sir Hubert Jerningham.

OTTAWA, 3 avril 1900.

Sir HUBERT E. H. JERNINGHAM, C.C.M.G.,
Gouverneur de Trinidad et Tobago,
Port-d'Espagne, Trinidad.

EXCELLENCE,—J'ai l'honneur, en l'absence du ministre, sir R. J. Cartwright, d'accuser réception de votre câblegramme daté d'hier, informant que le traité de réciprocité avec les Etats-Unis, signé le 13 février, a été ratifié par le Conseil législatif local de votre colonie.

J'ai l'honneur d'être,

De Votre Excellence, l'obéissant serviteur,

W. G. PARMALEE.
Sous-ministre.

Sir Hubert Jerningham à sir Richard Cartwright.

HOTEL DU GOUVERNEMENT, TRINIDAD, 3 avril 1900.

L'honorable sir RICHARD CARTWRIGHT, C.C.M.G.
Ministre du Commerce.
Ottawa.

MONSIEUR,—J'avais l'honneur, hier après-midi, de vous télégraphier que le Conseil législatif de cette colonie, par un vote de 12 voix à 5, avec 4 abstentions, a ratifié le traité de réciprocité avec les Etats-Unis signé le 13 février par l'ambassadeur de Sa Majesté à Washington, et que, par conséquent, les offres du gouvernement canadien ne seront pas prises en considération pour le moment.

Ce résultat n'était pas imprévu, bien que les offres canadiennes fussent grandement dans l'intérêt de Trinidad, et, par déférence pour le désir de lord Minto à moi communiqué par le secrétaire d'Etat, qui laissait la chose à ma discrétion, le vote officiel a été libre et ouvert.

Je vous adresserai plus tard un rapport exact et officiel des délibérations, qui ne manquent pas d'intérêt. Toutefois, dans le rapport imparfait que j'ai l'honneur de vous inclure, et qui est pris de la presse locale, vous observerez que la motion soumise au conseil—

“ Que ce conseil approuve le traité de réciprocité avec les Etats-Unis signé à Washington le 13 février 1900, et prie respectueusement Sa Majesté de vouloir bien le ratifier.”

a été présentée par moi-même, au lieu du secrétaire colonial, vu que j'ai cru de mon devoir de guider le conseil, sans lui dicter une attitude sur une question d'obligation morale envers les Etats-Unis d'Amérique provenant des délibérations dans la législature même de Trinidad.

Le 24 novembre dernier le Conseil législatif de Trinidad rejetait la convention de Majesté à Washington, et M. Kasson, commissaire de la réciprocité, en invoquant Majesté à Washington et M. Kasson, commissaire de la réciprocité, en invoquant pour raison que la colonie, au point de vue des finances, n'était pas capable de porter le fardeau imposé par la convention. Le conseil désirait cependant entamer de nouvelles négociations s'il était possible d'obtenir de meilleures conditions.

M. Kasson, avec beaucoup de courtoisie, accéda à ce désir de la colonie, qui reçut le plus cordial encouragement de la part de lord Pauncefote.

La colonie envoya des délégués pour le seconder, et le 13 février, de meilleures conditions étant accordées, une nouvelle convention fut signée